

Au Cambodge, une ethnie lutte pour ses terres



Phnom Penh (Cambodge)
De notre correspondante

Le paysage du Mondol Kiri, région la plus vaste et la moins peuplée de l'est du Cambodge, s'est transformé. Sur de vastes portions, la forêt, jadis verte et dense, a cédé la place à de rectilignes cultures d'hévéas. Dans la commune de Busra, ce bouleversement a pris le nom de Varanasi, Sethikula et Coviphama, trois concessions de la société cambodgienne Socfin-KCD, aujourd'hui détenue à 100% par la société Socfinasia appartenant au groupe Socfin-Bolloré.

Désormais à la tête de 7 000 hectares, la Socfin-KCD a démarré la production de caoutchouc en 2015, et une usine de transformation a été construite en 2017. Ces activités ont eu des retombées sur sept villages, soit 850 familles, selon une étude du Centre cambodgien des droits humains (CCHR) de 2018.

Retour en arrière: en 2008, le gouvernement accorde une première concession foncière économique (ELC) de soixante-dix ans à Socfin-KCD dans des conditions décrites par la population locale, en grande partie issue de la minorité bunong. « Il n'y a pas eu d'étude d'impact environnemental et social, les villageois n'ont pas été consultés, on leur a demandé de quitter les terres qu'ils habitaient depuis des générations, du jour au lendemain », explique Ngath Samin, chargé de ce dossier à l'ONG de défense des indigènes Ciya.

Lors du défrichage des terrains, la confrontation vire à l'affrontement: des villageois armés de bâtons incendient des tracteurs. Une quinzaine d'entre eux sont arrêtés. Ils dénoncent la destruction de leur cimetière communautaire et le grignotage



Originaires des hauts plateaux, les Bunongs seraient 50 000 aujourd'hui. Zacharie Scheurer/Hans Lucas

de leur forêt sacrée. Certains se voient offrir une contrepartie de 200 dollars par hectare de terre exploitée, d'autres repartent les mains vides, d'autres encore affirment avoir été forcés de signer des documents qu'ils ne comprennent pas.

« Nous avons sollicité les autorités locales, mais nos questions sont restées sans réponse. Nous n'avons plus confiance en eux, nous avons perdu espoir en la justice cambodgienne. Nous nous sommes tournés vers la France en espérant obtenir justice là-bas », retrace Krong Tola, un chef de la communauté faisant partie des plaignants.

Aujourd'hui, plusieurs villageois bunongs se sont joints à l'action internationale (lire p. 4); ils réclament un dédomma-

« On a demandé aux villageois de quitter les terres qu'ils habitaient depuis des générations, du jour au lendemain. »

gement financier de 30 000 à 50 000 € par personne et exigent la restitution de leurs terres. La compagnie affirme qu'elle respecte les normes internationales et la loi cambodgienne et qu'elle développe le tissu économique de la région. Mais sur place, des voix s'indignent que la population locale n'en soit pas la première

bénéficiaire et que la majorité des travailleurs viennent d'autres provinces.

Les Bunongs, localement connus sous le terme de « Phnongs », sont originaires des hauts plateaux; ils seraient 50 000 personnes, ce qui en fait la plus importante communauté parmi les peuples autochtones, qui représentent 400 000 habitants, soit 2 à 3% de la population cambodgienne. Il existe une vingtaine de communautés différentes, mais le gouvernement ne reconnaît que les Chams (musulmans), et les Khmers Loeu (« Khmers du haut »), un terme popularisé par le roi Norodom Sihanouk dans les années 1950, alors qu'il entreprenait une vague de « khmérisation ». ●●●

Au Cambodge, des paysans bunongs accusent la société Bolloré d'appropriation de leurs ressources. Cette minorité indigène, en proie à des conflits fonciers, s'inquiète pour la survie de ses traditions.



Pour ce peuple, la forêt, à la fois chapelle, grenier et pharmacie, constitue leur moyen de subsistance et leur raison d'être. Zacharie Scheurer/Hans Lucas

●●● Aujourd'hui encore, le pouvoir central rejette la désignation internationale de « peuples autochtones », lui préférant celle de « minorités ethniques » pour désigner ces peuples des lisières dont le mode de vie est considéré comme un frein à la modernisation du pays.

Car le mode de vie des Bunongs est antérieur au concept d'État ; ils ne connaissent pas la propriété privée, évoluent dans une culture orale. Autonomes, ils pratiquent une agriculture itinérante, complétée par la chasse, la pêche et la riziculture. Animistes, leur système de croyances repose sur une relation d'interdépendance avec les éléments de la nature, dont ils se considèrent comme les garants. Si ces puissances ne sont pas respectées, ils redoutent

de subir les foudres d'esprits vengeurs.

À la fois chapelle, grenier et pharmacie, la forêt constitue leur moyen de subsistance, leur raison d'être. « Depuis que nous avons été déplacés, les nouveaux terrains où planter le riz sont caillouteux, plus difficiles à irriguer car les canaux qui nous permettaient d'accéder à un lac ont été asséchés. Nous avons perdu la paix car nous ne sommes plus libres, avant il n'y avait pas de frontières », détaille un ancien, Srom Kron, qui déplore la perte de ces valeurs au sein de la nouvelle génération.

Durant le régime des Khmers rouges – qui de 1975 à 1979 fit près de deux millions de victimes – l'ensemble des titres de propriété ont été détruits.

Dans les années 1980, les

« Nous avons perdu la paix car nous ne sommes plus libres, avant il n'y avait pas de frontières. »

populations déplacées se sont réinstallées hors cadre légal, et de nombreux conflits fonciers ont éclaté, devenant l'épine dans le pied du premier ministre Hun Sen. En 2001, celui-ci a fait voter une loi foncière accordant le droit à un titre de propriété au bout de cinq ans d'occupation des sols. Mais en apporter la preuve peut s'avérer une tâche compliquée, compte tenu des

exigences de la bureaucratie et du niveau de corruption.

Depuis 2003, le gouvernement cambodgien a accordé plus de 2,2 millions d'hectares à des investisseurs étrangers et à des élites locales, et les conflits fonciers ont affecté la vie de 500 000 Cambodgiens, selon l'ONG de défense des droits humains Licadho. Les minorités sont particulièrement vulnérables : 80 % des terres louées se situent dans les limites d'une forêt protégée, selon un rapport de l'ONG internationale Forest Trends datant de 2015. Les grands projets miniers, agroalimentaires, hydroélectriques ont souvent pour corollaire la déforestation. Une des plus rapides du monde au Cambodge, selon de nombreux observateurs.

« Nous, les peuples indigènes, vivons dans des environnements riches en ressources naturelles, cela gêne le développement capitaliste. Nous sommes peu nombreux et peu représentés politiquement : nous sommes donc systématiquement discriminés », rapporte Lorang, un jeune militant bunong. Plusieurs communautés en proie aux conflits fonciers ont entrepris des demandes de titres de propriété communautaires, lorsque ce n'était pas trop tard... Selon une étude de l'Organisation des peuples autochtones du Cambodge (Cipo), cinq communautés indigènes sont susceptibles de « disparaître ».

Eléonore Sok-Halkovich

Suite page 4. ●●●

Des militants devant le siège social du groupe français Bolloré à Puteaux (Hauts-de-Seine), le 1^{er} juin 2017.

Paul Barlet/Le Pictorium



Depuis 2015, un avocat défendant des paysans de l'ethnie bunong accuse Bolloré de les avoir spoliés de leurs terres pour développer des plantations d'hévéas.

Le groupe français dément toute implication et conteste l'existence d'un préjudice. Les deux camps doivent échanger lors d'une audience le 1^{er} octobre à Nanterre.

C'est le pot de terre contre le pot de fer. Des paysans cambodgiens privés de leurs ressources face à un groupe français aux 23 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018. Le 1^{er} octobre, devant le tribunal de grande instance de Nanterre, une dizaine de membres de l'ethnie bunong accompagnés de leur avocat Fiodor Rilov, connu pour avoir défendu les ex-salariés de Goodyear, tenteront d'obtenir de la justice française qu'elle contraigne Bolloré à fournir certains documents. Si l'audience est purement technique, elle concerne un conflit bien concret : les documents en question doivent permettre de prouver que le groupe français a une responsabilité dans la spoliation des terres dont la communauté bunong se dit victime.

La procédure, intentée au civil, a débuté en 2015 : en juillet, Fiodor Rilov assigne en justice le groupe Bolloré. Le siège de celui-ci se situant à Puteaux, l'affaire est gérée par le tribunal de Nanterre. Dans son assignation, M^e Rilov explique qu'en 2008 la terre ancestrale des Bunongs, ethnie vivant dans l'est du Cambodge, a été concédée à la société Socfin-KCD, détenue par le groupe Bolloré à travers un jeu de filiales, pour un vaste projet de

plantation d'hévéas, dont on extrait le caoutchouc naturel.

Cette expropriation associée à la déforestation provoque insécurité alimentaire et perte de revenus pour des paysans habitués à pratiquer une agriculture itinérante. Elle bouscule également la biodiversité de la région et les croyances animistes des Bunongs. En réparation de ces préjudices, ils demandent, par la voix de leur avocat, à pouvoir récupérer leurs terres et à toucher plusieurs dizaines de milliers d'euros de dommages et intérêts chacun. D'une cinquantaine au départ, ils sont désormais 80 engagés dans le combat.

« Des victimes camerounaises ont aussi manifesté leur souhait de se joindre à la procédure », affirme Fiodor Rilov, habitué aux dossiers sensibles. « Dans les do-

uments auxquels nous voulons accéder, nous espérons trouver la preuve que c'est bien le groupe Bolloré qui exploite les plantations au Cambodge et au Cameroun », reprend-il, expliquant que les sociétés intermédiaires, dont Socfin-KCD et Terres rouges consultant sont en réalité gérées directement par la maison mère Bolloré et sa filiale Compagnie du Cambodge. Une démonstration qui, selon lui, permettrait d'obtenir réparation auprès du groupe français.

Ce dernier conteste fermement l'ensemble de la procédure. « Ce litige qui oppose des ressortissants cambodgiens à une société cambodgienne n'a rien à voir, ni de près ni de loin, avec les sociétés françaises Bolloré et Compagnie du Cambodge et, en plus, ne relève pas de la compétence des tribu-

Cette expropriation associée à la déforestation provoque insécurité alimentaire et perte de revenus.

naux français », souligne l'avocat du groupe français, Olivier Baratelli. « Ni Bolloré ni la Compagnie du Cambodge ne contrôlent la société cambodgienne Socfin-KCD et elles ne sont jamais intervenues dans la gestion de celle-ci », insiste-t-il.

Rappelant que, dans le cadre d'une procédure civile, le demandeur doit prouver l'existence d'une faute, d'un préju-

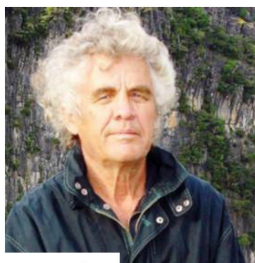
dice et d'un lien de causalité entre les deux, M^e Baratelli note qu'aucune preuve n'est apportée sur ces trois points. Il met notamment en avant la difficulté pour les paysans de produire des pièces d'identité traduites, mais aussi des titres de propriété attestant de leurs droits sur les terres.

« Les noms de Bolloré et de Compagnie du Cambodge sont utilisés comme une caisse de résonance médiatique afin de tenter de faire perdurer une action judiciaire mal fondée », reprend Olivier Baratelli, s'interrogeant sur l'opportunité de la présence des paysans début octobre « pour une audience de simple procédure portant sur une question de communication de pièces ». La procédure promet d'être longue.

Estelle Maussion

entretien

«Les peuples autochtones n'ont jamais été aussi menacés»



Source P. Kulesza

Patrick Kulesza

Agronome, directeur exécutif du Groupe international de travail pour les peuples autochtones (Gitpa) (1)

Selon Patrick Kulesza, les peuples autochtones ont gagné en visibilité au cours des dernières années, mais doivent un peu partout dans le monde faire face à une montée en puissance de gouvernements peu soucieux de leurs droits fondamentaux.

Les affaires comme celle opposant des paysans de l'ethnie Bunong, au Cambodge, au groupe Bollore sont-elles courantes ?

Patrick Kulesza : Depuis de nombreuses années, les peuples autochtones, longtemps marginalisés, massacrés, exploités et assimilés par la force, font valoir leurs droits. Ils revendiquent par tous les moyens à leur disposition la reconnaissance de leur identité, de leur langue, de leur culture, de leur mode de vie et de leur terre. Le recours à la justice au niveau national ou international en est un. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur la Déclaration sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2007 (2).



Cette déclaration des Nations unies, qui n'est pas contraignante pour les États, est le fruit d'un long travail qui a débuté en 1982 à Genève avec la création de groupes de travail pour développer un droit international pour les peuples autochtones. Ces groupes leur ont offert une tribune inespérée pour qu'ils puissent s'exprimer et se rencontrer. Petit à petit, des leaders autochtones ont émergé, qui connaissent désormais parfaitement les outils législatifs à leur disposition, et qui savent exploiter les failles dans les réglementations.

Ils s'appuient sur des textes comme la convention n° 169 de l'OIT (Organisation internationale

nale du travail). Ce texte adopté en 1989, en coopération avec les institutions des Nations unies, leur assure le respect des cultures et des modes de

vie et leur reconnaît un droit à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que le droit de définir leurs propres priorités ●●●

Suite page 6.

Marche contre le projet de l'oléoduc Keystone XL entre le Canada et les États-Unis, à Washington, le 22 avril 2014.

Miguel Juarez Lugo/Zuma/REA

Les informés de franceinfo

Pierre Neveux
chaque dimanche de 20h à 21h
franceinfo:

radio . web . tv canal 27

avec la rédaction de **LACROIX**

repères

Qu'est-ce qu'un peuple autochtone ?

Un peuple autochtone peut prouver une présence ancestrale sur un territoire identifié ou non.

Il partage une langue, une organisation sociale, un mode de gestion du territoire, des savoir-faire, une expression culturelle spécifiques et anciens qu'il entend préserver et transmettre aux générations suivantes.

Cette définition, établie par ces peuples lors de longues réunions de travail à l'ONU, recouvre des réalités sociales et économiques très différentes d'un peuple à l'autre. Ils ont des histoires coloniales et des héritages différents. Certains vivent dans des forêts, d'autres,

dans des déserts, sur l'eau, dans des montagnes...

Ces peuples, appelés également « peuples premiers » ou aborigènes, comptent de 370 à 400 millions de personnes sur la Terre, réparties dans 70 pays et plus de 5 000 cultures différentes.

Ils représentent environ 5 % de la population mondiale, mais 15 % des plus pauvres, avec les plus mauvais indicateurs du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) pour ce qui est de l'accès aux soins, à l'éducation ou encore à la justice.



Des représentants des tribus locales protestent contre la construction du gigantesque barrage hydroélectrique de Belo Monte sur le fleuve Xingu (État du Para) dans l'Amazonie brésilienne, le 9 octobre 2012.

Yuri Kozyrev/Noor/Rea

●●● Suite de la page 5.
en matière de développement (le « consentement libre, préalable et éclairé »).

Quelles sont les menaces qui pèsent sur les peuples autochtones ?

P. K. : Elles sont nombreuses et touchent à tous les domaines de leur vie (accès à la santé, à la justice, à l'éducation...). Les plus importantes sont celles qui touchent à leurs territoires, garants de leur identité. Leurs terres peu exploitées, riches en biodiversité, sont très convoitées. Notamment par les industries dites extractives : mines, pétrole..., menaces auxquelles il faut ajouter l'agro-industrie pour le soja, l'huile de palme, etc. Ces formes de culture menacent la biodiversité dont ils

tirent leur subsistance. Ces menaces sont planétaires. L'exploitation de l'or, l'orpaillage et ses conséquences touchent les peuples de l'Amazonie, mais également ceux de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Celle du pétrole, les peuples de l'Alaska, de l'Amazonie équatorienne et du Pérou. Ces peuples doivent également faire face à un durcissement de la situation. Prenons simplement le cas du président brésilien Jair Bolsonaro. Sa première décision après son élection a été de supprimer les protections sur les territoires autochtones, ce qui veut dire la mise en coupe réglée de la forêt amazonienne. Vivre dans un État démocratique ne garantit pas le respect des droits des peuples autochtones. La France

« Les peuples autochtones comptent quelques belles victoires durement acquises au terme de combats juridiques se comptant en dizaines d'années. »

n'est pas non plus exemplaire dans son comportement avec les cultures amérindiennes de Guyane. Le respect de ces peuples et de leurs droits est un objet de lutte constant et jamais garanti. Et ils n'ont jamais été

aussi menacés qu'aujourd'hui.
Y a-t-il des raisons d'espérer ?

P. K. : Les peuples autochtones comptent quelques belles victoires durement acquises au terme de combats juridiques se comptant en dizaines d'années. Leurs adversaires ont des moyens considérables, des services juridiques... Mais ce qui est intéressant aujourd'hui, c'est la reconnaissance de leurs savoirs traditionnels sur la biodiversité, la connaissance des animaux et des plantes, qui intéressent la science. Leur capacité à s'adapter a montré qu'ils avaient des solutions pour le futur. On peut penser qu'en défendant les droits des peuples autochtones, on réussira non seulement à protéger la diversité linguistique et culturelle

du monde, mais aussi à reconstruire des territoires qui ont été dévastés.

Recueilli par Emmanuel Romer

(1) Le Gitpa (et l'IWGLA, ONG à laquelle cette association est rattachée) coopère avec les peuples autochtones de tous les continents et soutient leurs luttes, avec pour objectif primordial la mise en application de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Localement, régionalement, internationalement, IWGLA et Gitpa travaillent pour mieux faire connaître la cause des peuples autochtones (site: gitpa.org).

(2) Par 143 voix pour, 4 contre (États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) et 11 abstentions (Colombie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Géorgie, Burundi, Fédération de Russie, Samoa, Nigeria, Ukraine, Bhoutan et Kenya).